

PREFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE  
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

n°

n°

## ARRETE INTER-PREFECTORAL

### modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,  
Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;
- VU le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade.
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant **création** du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord.
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer.

## ARRETEMENT

**Article 1** L'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 est ainsi modifié :  
Les dispositions du paragraphe « 1, Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics », sont remplacées par les dispositions suivantes:

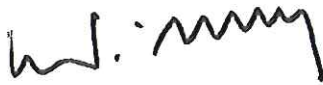
- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, ou son représentant,
- le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, ou son représentant,
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, ou son représentant,
- le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant,
- le préfet de la Manche, ou son représentant,
- représentant l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :  
titulaire : Monsieur Dominique GODEFROY  
*suppléant : Monsieur Eric FOUCHER*
- représentant l'agence des aires marines protégées :  
titulaire : Monsieur François GAUTHIEZ  
*suppléant : Monsieur Christophe AULERT*
- représentant le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres :  
titulaire : Monsieur Jean-Philippe LACOSTE  
*suppléant : Monsieur Matthieu DELABIE*
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime du Havre, ou son représentant.

**Article 2** L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 est ainsi modifié :  
«- Monsieur Olivier THIBAUT, directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie »  
est supprimé et remplacé par :  
«- Monsieur Gille MARTINOTY, ingénieur géographe ».

**Article 3** La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche est-mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Cherbourg, le 23 JUL. 2012

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord



Bruno NIELLY

À Rouen, le 23 JUL. 2012

Le préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime,



Pierre de BOUSQUET